09/03/17

# Le sauvetage des palmiers implique un effort collectif

L'ensemble des acteurs de la lutte contre le charançon rouge s'est réuni, hier, dans les locaux de la mairie. Si l'éradication du nuisible semble être utopique, sa régulation ne pourra se faire qu'avec l'implication des privés

Georgia Susini, Sophie Boyer de la Giroday et Laurent Coppolani ont animé les débats et les échanges pour lutter contre le parasite. / PHOTO ARCHIVE M. L. ET J.-F.P.

C'est un gros insecte volant, long de trois centimètres, qui était au cœur de la réunion qui s'est tenue, hier, dans la salle du conseil municipal de la mairie d'Aiacciu. Les services municipaux, les autorités sanitaires, les organismes de lutte contre les nuisibles et les professionnels du secteur étaient présents pour participer aux échanges. Et préparer la riposte contre le charançon rouge dévoreur de palmier. *"La sauvegarde des palmiers est un enjeu touristique et économique pour la ville "*, explique Sophie Boyer de la Giroday, directrice des services à la population et animatrice de la réunion.

La première intervention de la matinée a été celle de Laurent Lasne en sa qualité de chef des services vétérinaire et phytosanitaire à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP). Il a notamment rappelé l'obligation légale de lutte contre le CRP (charançon rouge du palmier), pour les propriétaires publics et privés, définie par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2010.

Laurent Lasne a aussi rappelé aux professionnels (élagueurs et brigades vertes) la nécessité d'être agréés pour pouvoir intervenir sur les palmiers.

Michaël Lecat, directeur de la Fédération régionale de défense contre les nuisibles (Fredon) de Corse, a ensuite pris la parole pour éclairer les participants sur les raisons de la prolifération du CRP en Corse et les différentes méthodes de lutte.

La hausse des températures annuelles et l'absence de traitement chez certains propriétaires privés seraient, selon la Fredon, responsables de la prolifération rapide du nuisible.

Pourtant, la loi de 2010 prévoit de fortes amendes en cas de non-traitement des palmiers, que ce soit en préventif ou en curatif.

De leur côté, les professionnels regrettent que les privés ne soient pas suffisamment informés et expriment leur ras-le-bol envers les entreprises qui ne suivent pas la réglementation : transport de déchets non bâchés, absence d'habilitation, décharges sauvages...

Cette journée d'échanges était aussi l'occasion de discuter avec des spécialistes venus d'autres régions. Sébastien Regnier, ingénieur à la Fredon de la région Paca, a présenté les différents travaux effectués pour lutter contre le nuisible. La situation est sensiblement la même qu'en Corse, mis à part la présence de papillons palmivores qui cause également des ravages.

*"La mobilisation des publics est l'unique garantie de résultats"*, insiste le spécialiste.

D'autres pays, comme l'Espagne, utilisent des insecticides puissants dont les substances ne sont pas autorisées en France. Au Maroc, alors que les palmiers dattiers sont une source importante de revenus, les autorités n'ont, par manque de moyens, d'autres choix que de procéder à des assainissements chirurgicaux.

Pas de solution miracle donc, mais plusieurs pistes à suivre : coordonner les différents acteurs de la lutte et impliquer les propriétaires privés dans l'action collective.

**JEAN-FRANÇOIS PACELLI**

## LES CHIFFRES

**2011**
C'est l'année où le premier charançon rouge a été trouvé à Ajaccio.

**700**
C'est le nombre de palmiers publics à Ajaccio, parmi les 4 4 de la commune.

**134**
C'est le nombre de communes corses actuellement infestées.

**82**
C'est, en milliers d'euros, le montant investi en 2016 pour le traitement des palmiers.

**35**
C'est le nombre de palmiers arrachés en 2016.